

## **Acte d'engagement en tant que membre du jury international des pôles de compétitivité pour la période 2019-2024**

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_, déclare par la présente, accepter ma nomination, par le Gouvernement wallon en date du 2 mai 2019, en tant que membre effectif du jury international des pôles de compétitivité pour une période démarrant eu 2 mai 2019 et se clôturant au 31 octobre 2024. Je suis conscient que les obligations déontologiques liées au respect de la confidentialité des travaux du jury, précisées ci-dessous, resteront en vigueur à l'issue du mandat, et ce pour une durée de 20 ans.

Je confirme que je respecte (et que je continuerai à respecter durant la totalité de mon mandat) les obligations personnelles exigées par le Gouvernement wallon : n'être impliqué dans aucun des pôles de compétitivité wallon, jouir de mes droits civils, ne pas être en situation de conflit avec l'administration fiscale, ne pas être en situation de faillite, ne pas être inculpé. Si, dans le futur, cette situation venait à changer, j'en informerai immédiatement le Directeur de la Direction des Réseaux d'entreprises, Monsieur Hugues Labar, ainsi que le consultant chargé de l'accompagnement du jury.

Je m'engage à effectuer les prestations attendues d'un membre du jury international dont, notamment : l'analyse des dossiers (projets, compléments, plateformes, jalons ou prolongations) introduits lors des appels à projets ou en cours d'année, la participation active aux sessions (plénières ou virtuelles) du jury, la formulation de recommandations d'opportunité et de pertinence pour le financement (ou non) des projets déposés, l'analyse des rapports annuels des pôles, la lecture des avant-projets et, pour les référents, la participation aux réunions de diagnostic, la participation aux réunions de travail organisées par le Ministre en charge des pôles de compétitivité, la réalisation des missions particulières confiées au ou définies par le jury international.

Je suis conscient du rôle central du jury dans le processus de décision du Gouvernement wallon dans le cadre de la politique des pôles de compétitivité. A ce titre, je m'engage à observer une totale objectivité dans la réalisation de ce mandat en privilégiant systématiquement l'intérêt de la Région wallonne. Je m'engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin de prévenir tout risque de conflit d'intérêts qui pourrait influencer une exécution impartiale et objective de ma mission. Un conflit d'intérêt peut résulter notamment d'intérêts économiques, d'affinités politiques, de liens familiaux ou sentimentaux ou de toutes autres relations ou intérêts communs. Je suis conscient que cet engagement vise donc notamment toute autre activité professionnelle que je réalise en dehors du cadre du jury international des pôles de compétitivité.

Je déclare avoir pris connaissance que, sur base de l'article 4 de la loi du 11 décembre 1998 relative à la classification et aux habilitations, attestations et avis de sécurité, l'ensemble des travaux (formulaire, projets mais également discussion lors des séances du jury) effectués dans le cadre du jury sont classifiés comme « Confidentiels ». Je suis conscient que je ne suis pas autorisé à révéler à des tiers aucune des informations portées à ma connaissance à l'occasion de l'exercice de mon mandat.

Je déclare avoir pris connaissance que, sur base de l'article 20 de l'arrêté royal du 24 mars 2000 portant exécution de la loi du 11 décembre 1998 relative à la classification et aux habilitations, attestations et avis de sécurité, l'ensemble des travaux (formulaire, projets mais également discussion lors des séances du jury) effectués dans le cadre du jury sont par ailleurs revêtus de la mention "Diffusion restreinte". Cette mention signifie que le SPW-EER en limite strictement la diffusion aux personnes qualifiées pour en connaître le contenu. En conséquence, je m'engage à ne conserver ni n'utiliser, en dehors du cadre strict des travaux du jury international des pôles de compétitivité de la Région wallonne, aucune des informations, documents et pièces reçus (hormis les éléments publics) dans le cadre des travaux du jury ni à produire les contenus des échanges de mails relatifs aux travaux, aux analyses et aux recommandations du jury.

J'accepte que les notions de conflit d'intérêts et de confidentialité définies ci-dessus s'interprètent de la manière la plus large possible et selon le principe de précaution positive. Ceci implique que, en cas de doute, la situation sera considérée comme avérée et je m'engage à prendre les mesures nécessaires et en informer immédiatement le consultant et le Président du jury, au plus tard endéans les 3 jours suivant la réception des documents relatifs au projet où un conflit d'intérêt est détecté. En conséquence, je m'abstiendrai de toute participation au processus de recommandations du jury sur le dossier concerné et je supprimerai les données en ma possession.

Je suis conscient que le non-respect des obligations reprises dans le présent acte d'engagement entraînera immédiatement la perte de ma qualité de membre du jury, sans compensation. En cas d'acte volontaire, je suis conscient que je pourrai être redevable de dédommagements à l'encontre de la Région wallonne et des entreprises concernées.

Fait à \_\_\_\_\_,

Signature